

## CRÉDIT CARBONE

Le procédé utilisé par l'unité de traitement de BN Petro est la Pyrolyse des déchets, dont un sous-produit est la production de bioénergie. La Pyrolyse détruit les gaz polluants, éliminant ces gaz de l'atmosphère sans générer de dommages environnementaux. À la fin du processus, très peu de vapeur et de CO<sub>2</sub> sont libérés. Cependant, cette partie du CO<sub>2</sub> qui va dans la nature est en quantité bien inférieure à celle rejetée par d'autres formes de traitement de déchets, telle que l'incinération.

La nouvelle source de bioénergie générée à partir des déchets peut ainsi remplacer l'utilisation de combustibles fossiles, contribuant à la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, permettant ainsi de recevoir des Crédits de Carbone.

Les autres facteurs contribuant à assurer les Crédits de Carbone sont :

- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> reliée au transport des déchets, grâce à la réduction des besoins en transport.
- Inutile de transporter des déchets non-valorisables (étant donné leur élimination par Pyrolyse) dans des sites d'enfouissement.
- Fait d'utiliser du biogaz issu du traitement des déchets dans la production d'énergie supplémentaire.

Le marché du Crédit Carbone fonctionne à partir de l'achat et de la vente de crédits. En Europe, les pays doivent respecter un quota maximum d'émissions de CO<sub>2</sub>. Si un pays émet plus que ses quotas autorisés, il doit acheter des quotas à des pays qui ont émis moins de CO<sub>2</sub>, et qui peuvent revendre leurs quotas excédentaires.

Un Crédit Carbone est une unité correspondant à une tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>. Le marché du carbone concerne en effet plusieurs types de gaz à effet de serre, et pas seulement le dioxyde de carbone : on peut transposer tout type d'émission de gaz à effet de serre en équivalent CO<sub>2</sub>.

Pour que la vente puisse s'effectuer d'un pays à un autre, la notion de quota est juridiquement définie, et on parle d'Assigned Amount Unit (AAU). Les états achètent et vendent donc leurs AAU en fonction de leurs besoins. Cela donne un premier prix du carbone, qui n'est pas public. Le prix de la tonne de carbone dépend de chaque projet, avec une fourchette qui est en général entre 10 et 40 Euros la tonne.

Pour que le projet d'une organisation reçoive des Crédits Carbone, ils doivent être transmis à UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change), chargé de l'enregistrement de tous les projets de Clean Development Mechanism (CDM) dans le monde. Ces projets sont développés de manière durable afin de faciliter la réalisation de ses objectifs. En outre, des auditeurs indépendants accrédités par l'ONU veillent à ce que les réductions d'émissions se produisent effectivement.

CDM permet d'obtenir des Crédits Carbone dans le cadre de projets de réduction des émissions, approuvés par CDM et vérifiés par Designated Operational Entity (DOE) conformément aux règles du Protocole de Kyoto. La première étape consiste à démontrer que le projet conduit légitimement à la réduction des émissions mesurables et permanentes. Les concepts de réduction des émissions sont soumis par le biais d'un DOE. Le Conseil Exécutif du CDM, en collaboration avec le Groupe de Méthodologie du CDM et ses experts, examine chaque projet et décide comment et s'ils aboutissent effectivement à des réductions supplémentaires. Pour avoir droit à un crédit carbone, le pays doit prouver le concept d'« additionnalité », démontrant que le projet se serait déroulé en l'absence de crédits carbone. Une détermination complète de l'« additionnalité » nécessite une étude minutieuse des projets proposés de compensation de carbone.